



FEBETRA
Rue de l'Entrepôt 5 A, 1020 Bruxelles
tél. 02/425.68.00, fax. 02/425.05.68,
info@febetra.be

MANUEL D'INSTRUCTIONS LORS DES ACTIVITÉS DE DÉCHARGEMENT DANS LES TRÉMIES DE RÉCEPTION



Source illustration : Belgian Waste-to-Energy

MANUEL D'INSTRUCTIONS

LORS DES ACTIVITÉS DE DÉCHARGEMENT DANS LES TRÉMIES DE RÉCEPTION



Nous n'inventons rien lorsque nous disons que le déchargement dans des trémies de réception n'est pas sans danger.

Dans le passé, plusieurs accidents graves se sont produits, certains mêmes avec une issue fatale.

Certaines sociétés qui disposent de trémies de réception ont eu l'idée de rédiger une brochure pouvant être un fil conducteur pour les chauffeurs, afin de garantir leur sécurité.

La sécurité sur la route et la sécurité lors du chargement et du déchargement et principalement la sécurité du chauffeur constituent pour la Febetra des priorités. C'est pourquoi nous avons accepté la proposition de collaboration et avons procédé à la rédaction d'une brochure.

La brochure reprend des conseils importants pour les chauffeurs, visant à minimaliser le risque d'accidents. Nous souhaitons que cette brochure soit un outil efficace, veuillez donc la distribuer massivement.

La brochure est également disponible en allemand et en néerlandais.

Table des matières

Début du trajet aller	3
Arrivée sur le site	5
Dispositions de sécurité activités de déchargement	6
Points d'attention particuliers	8
Début du trajet de retour	9
Quittez le site	9

» Début du trajet aller

Contrôlez votre véhicule : les essuie-glaces, les rétroviseurs, les feux et les pneus doivent être en ordre. Vérifiez également le verrouillage du hayon de chargement arrière avant le départ (pour le transporteur : faire monter de préférence le déverrouillage et le verrouillage juste derrière la cabine et l'utiliser). Vous devez immédiatement signaler à votre responsable direct les défauts - et principalement les défauts au système à air comprimé du hayon de chargement arrière. Ne partez jamais ou ne chargez jamais votre véhicule si ceux-ci fuient. Raison : lors de l'ouverture du « verrouillage manuel » (voir photo ci-contre à droite) le système de verrouillage hydraulique ou pneumatique peut avoir insuffisamment de force pour maintenir le hayon arrière fermé, avec toutes les conséquences qui en découlent.

Ces conséquences peuvent, par exemple, être :

- le hayon arrière vole contre vous ou une autre personne ;
- et/ou vous êtes enseveli sous le chargement ;
- et/ou vous êtes entraîné par le flux du chargement ;
- et/ou vous êtes entraîné dans une trémie de réception où vous pouvez étouffer, par exemple.

Contrôlez que vous disposez de tous les documents de transport.

- Lettre de voiture CMR

Prenez, selon ce qui est convenu, une lettre de voiture CMR ou non (assurez-vous d'avoir trois exemplaires originaux).

Il est possible qu'il soit convenu que ce soit l'expéditeur qui rédige la lettre de voiture CMR.

- o Avant de partir vers votre adresse de livraison (destinataire), vous devez faire signer les trois exemplaires et les faire estampiller par l'expéditeur dans la case 14 et vous devez apposer votre signature dans la case 15.

Vous devez ensuite remettre le premier exemplaire à l'expéditeur.

Le second et le troisième exemplaire doivent se trouver à bord du véhicule et accompagner les marchandises.

- o Lors de la réception, vous devez contrôler les marchandises. Si vous avez une remarque, vous devez émettre une réserve sur la lettre de voiture. Cf. Art 8 CMR.

Demandez des instructions à votre responsable direct.

S'il s'agit de denrées alimentaires en vrac, les règles de l'AFSCA sont d'application.



Verrouillage hayon de chargement arrière :
- photo de gauche : verrouillage actionné pneumatiquement ou hydrauliquement
- photo de droite : verrouillage manuel

- Enregistrement de transporteur de déchets

En fonction de votre trajet (lieu de chargement, régions traversées sur votre trajet, lieu de déchargement) vous devez, par région, pouvoir présenter un document d'enregistrement des instances suivantes :

- Wallonie : Office wallon des déchets
 - Bruxelles : Bruxelles Environnement
Bruxelles reconnaît les enregistrements d'autres Régions en Belgique
 - Flandre : OVAM
La Flandre reconnaît les enregistrements d'autres Régions en Belgique ou d'autres États membres de l'UE
- Assurance RC
- Autorisation de transport national ou communautaire



En ce qui concerne les marchandises que vous allez transporter :

- Les marchandises doivent être adaptées à l'espace de chargement.
- Rien ne peut dépasser de l'espace de chargement.
- Le conteneur doit être couvert avant le départ, à l'aide d'une bâche ou d'un filet.
- Adaptez votre style de conduite en fonction des marchandises que vous transportez.
- Tenez compte de la distance de freinage et de la réaction des marchandises en cas de freinage brusque.

MONTER ET DESCENDRE

3 points d'appuis



- Montez correctement. Montez en ayant votre visage face à la cabine et utilisez les poignées.
- Attachez votre ceinture.
- Reconnaissez votre environnement, contrôlez la position et l'état de vos rétroviseurs.
- Débutez votre trajet.

» Arrivée sur le site



Panneau d'instructions

Suivez l'itinéraire indiqué.

Consultez les panneaux d'instructions.

Faites attention aux personnes et aux autres moyens de transport internes sur le terrain et dans le hall de déchargement.

Donnez toujours priorité aux piétons et aux cyclistes.

Réduisez votre vitesse et tenez-vous à la vitesse maximale autorisée sur le site.

Descendez correctement.

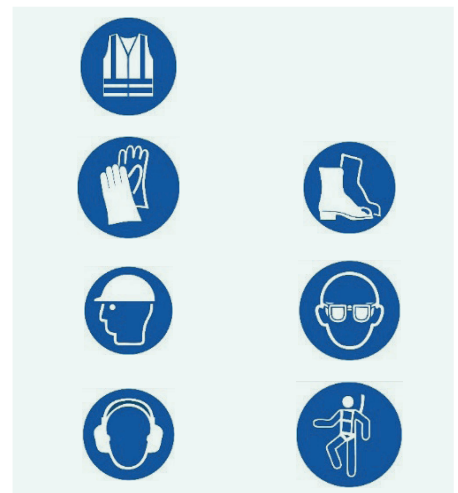
- Ne pas descendre en avant ou en sautant.
- Mais descendez en arrière, utilisez les poignées.

Respectez la procédure d'annonce de la société.

Respectez l'interdiction de fumer générale.

» Dispositions de sécurité activités de déchargement

- Utilisez les moyens de protection collectifs mis à disposition (p.ex. balustrade, plate-forme avec garde-corps, passerelle).
- Utilisez la zone séparée si elle est prévue, pour détacher la bâche ou le filet.
- Ouvrez délicatement la bâche. Si vous voyez que des déchets ou de la glace peuvent se détacher lorsque vous allez ouvrir la bâche ou le filet, rendez-vous auprès du responsable du quai pour le signaler. Le responsable vous donnera une solution adaptée.
- Tenez compte des autres véhicules industriels, présents sur le quai (chargeur de pneus, chariot élévateur, autres poids lourds).
- Portez des vêtements bien visibles et réfléchissants (au moins classe 2).
- Portez les moyens de protection prescrits (p.ex. gants, chaussures de protection, casque de protection, lunettes de protection, protection d'oreilles, éventuellement un harnais de protection).
- Informez-vous de la procédure pour le déchargement en sécurité des marchandises. Suivez scrupuleusement cette procédure.
- Vous, en tant que chauffeur, êtes le seul à effectuer des actions manuelles et vous seul descendez du véhicule. Si vous avez un convoyeur, votre convoyeur doit, s'il n'y a pas d'espace sûr pour lui, rester dans la cabine du véhicule pour sa propre sécurité.



- Reculer prudemment et ne jamais freiner de façon abrupte.
- Abaisser complètement la suspension pneumatique avant le début du déchargement.
- Avant de décharger, déverrouillez les portes depuis un endroit sûr: Soit la cabine du véhicule ou directement derrière la cabine. Si possible, utilisez un système actionné hydrauliquement.
- Les portes des conteneurs compacteurs, p.ex, doivent, une fois ouvertes, être attachées sur les côtés par une chaîne de sorte que lorsque le conteneur s'élève, les portes ne peuvent pas s'ouvrir et ainsi endommager les véhicules qui se trouvent à côté du conteneur.

- Tenez compte de la stabilité du conteneur lorsqu'il se trouve en position élevée.

En cas de surface inclinée, le centre de gravité peut se trouver plus à gauche ou à droite, de ce fait, tout peut se renverser:



- Respectez les marquages de sécurité ou les dispositifs de sécurité (p.ex. butoirs) lors de la marche arrière. Utilisez vos rétroviseurs et votre caméra de recul si le véhicule en est équipé.
- Dès que vous aurez déverrouillé les portes, n'allez jamais derrière le véhicule.



- Ne faites qu'un (et un seul) essai de déchargement. Ne cognez pas contre le bord du quai pour détacher le contenu.



- Ne vous rendez jamais dans la zone interdite devant la trémie de réception. La présence de personnes non autorisées à proximité du trou de déchargement est explicitement interdite. La zone interdite avant la trémie de réception est indiquée par des marquages au sol et des panneaux de signalisation. S'il n'y a pas de marquages de sécurité et/ou de dispositifs de sécurité, gardez une distance minimale de 2 m par rapport au bord de la trémie de réception.





Source illustration : Belgian Waste-to-Energy

- Contrôlez depuis un endroit sûr s'il n'y a pas de résidus de matériaux dans le véhicule. **Ne vous placez jamais entre le conteneur et la trémie de réception.** Si vous devez aller de l'autre côté du véhicule, faites le tour par l'avant. Suivez les procédures imposées sur le site pour le vidage complet et le nettoyage du conteneur. Vous pouvez demander la procédure auprès du responsable du quai.
- Lors du nettoyage de planchers mobiles, il faut également conserver une distance (minimum 2 m) avec la trémie. Suivez les instructions de nettoyage du fabricant.
- Après le déchargement, avancez-vous suffisamment.
- Enlevez les chaînes des portes que vous allez fermer. Fermez les portes depuis un endroit sûr. Soit la cabine du véhicule ou directement à l'arrière de la cabine. Si possible, utilisez un système actionné hydrauliquement.
- Avant de partir, abaissez complètement le conteneur, ainsi les portes ne seront pas endommagées.
- Au cas où vous auriez des problèmes au véhicule et que vous souhaiteriez effectuer des réparations, ne restez pas devant la trémie de réception. Demandez au responsable de quai où se trouve un atelier séparé et rendez-vous ensuite dans cet espace ou demandez quelle est la procédure à appliquer.

】 Points d'attention particuliers

S'il y a des remarques concernant les points ci-dessous, nous vous conseillons fortement de signaler ces problèmes au responsable de quai, au conseiller en prévention, ainsi qu'à votre responsable direct.

- Surveillance caméra (au cas où il n'y a pas de surveillance permanente, la surveillance caméra est obligatoire).
- Éclairage adapté.
- Les moyens de protection personnels et collectifs doivent être en bon état.
- Le quai doit être en ordre et propre (un quai propre diminue le risque de trébucher, de glisser ou de tomber).
- Seuil ou butoir avant le quai (ceci est un élément important pour éviter que du matériel roulant ne tombe/roule dans la trémie de réception).
- Prévoir un échafaudage près de la trémie de réception.
- Certaines marchandises ont des caractéristiques dangereuses (gaz, poussière, explosif, corrosif).
- Connaissez la procédure d'alarme et les numéros d'urgence de la société.

】 Début du trajet de retour

Contrôlez si vous avez tous les documents de transport.

- Lettre de voiture CMR
 - o Avant de débuter le trajet de retour, vous devez faire signer et estampiller les exemplaires restants de la CMR par le destinataire dans la case 16.
 - Vous devez ensuite remettre l'exemplaire numéro 2 au destinataire.
 - Vous remettez le troisième exemplaire à votre responsable direct.
- Enregistrement de transporteur de déchets
- Assurance RC
- Licence nationale ou communautaire

Montez correctement. Montez en ayant le visage face à la cabine, utilisez les poignées.

Attachez votre ceinture.

Reconnaissez votre environnement, contrôlez la position et l'état de vos rétroviseurs.

Débutez votre trajet.

】 Quittez le site

Faites attention aux personnes et aux autres moyens de transport internes sur le terrain et dans le hall de déchargement.

Respectez la vitesse imposée sur le site.

Suivez la route de sortie indiquée.

BONNE ROUTE !